

# Salles de consommation : Greoli prête à soutenir le concept

**La ministre wallonne de la Santé soutiendra les initiatives de salles de consommation pour les toxicomanes, à Liège comme ailleurs.**

**O**n n'a pas encore entendu la nouvelle ministre wallonne de la Santé sur ce sujet : à l'heure où plusieurs villes wallonnes voudraient ouvrir une salle de consommation pour les héroïnomanes, ce qu'on appelle en un raccourci anxiogène « salle de shoot », qu'en pense la cdH Alda Greoli ?

Elle y est favorable. Son prédécesseur Maxime Prévot n'avait rien contre non plus, bien au contraire, elle le rappelle. Les Bruxellois sont partants aussi. « *Je soutiens les initiatives de réduction des risques qui ont fait la preuve de leur*

*efficacité non seulement pour améliorer la santé et la prise en charge des consommateurs de substances psychoactives mais également pour réduire les accidents mortels et la propagation des infections (hépatite C, HIV, etc.). Ces initiatives protègent aussi l'ensemble de la société* », répond-elle aux députés wallons de tous les groupes qui l'interrogent à ce sujet en commission de la Santé. « *Je ne dis pas que "la" salle est la réponse à toutes les questions. Mais c'est une réponse concrète et efficace, un élément important dans l'éventail de soins offerts. Beaucoup de pays ont adopté cette solution* », souligne Alda Greoli.

À Liège, l'expérience pilote « Tadam » a déjà largement ouvert la voie sur le terrain. Les autorités communales liégeoises souhaitent vivement reprendre et développer l'accompagnement du noyau dur des héroïnomanes, ceux qui échappent à toute autre forme de suivi. « *Je vais recevoir très prochainement le bourgmestre*

*de Liège à ce sujet. Mais ce n'est pas un dossier strictement liégeois* », relève la ministre... liégeoise. Le Namurois Maxime Prévot confirme : « *C'est une préoccupation dans tous les milieux urbains, même si Liège le vit avec une acuité particulière* ».

La Région est compétente pour le financement. « *Aucune demande n'est arrivée sur mon bureau jusqu'à présent. Mais je soutiendrai tout projet qui s'inscrit dans la légalité* », précise encore la ministre. Y a plus qu'à ? C'est là qu'est l'os : la légalité, elle passe justement par une révision de la loi du 24 février 1921 qui interdit de faciliter l'usage d'un produit stupéfiant. En mettant un local à disposition, par exemple. Un obstacle sur lequel butent toutes les initiatives depuis des années.

Une étude a été commandée par la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block. « *On peut espérer que ça va faire bouger les lignes* », conclut Alda Greoli. ■ **P.S.**